

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 77

présenté par
M. Midy

ARTICLE 4
ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0	0	-14 025 000
Valorisation de la recherche	0	0	0	-4 851 000
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0	0	-784 300
Financement des investissements stratégiques	0	0	0	-922 204 55 1
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	0	0	-272 714 92 0
TOTAUX	0	0	0	-1 214 579 771
SOLDE	0		+1 214 579 771	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à annuler l'annulation des crédits de la mission "Investir pour la France de 2030" prévue par le présent projet de loi.

A l'heure où Donald Trump est en passe de devenir à nouveau président des Etats-Unis et alors que le rapport de Mario Draghi, ancien président de la Banque centrale européenne (BCE), alerte sur l'état de la compétitivité en Europe et appelle à des investissements annuels dans l'innovation de 800 milliards d'euros supplémentaires par an, il faut poursuivre notre soutien à l'innovation.

Le plan France 2030, conjugué à l'ensemble des politiques de soutien à l'innovation mises en oeuvre depuis 2017, a contribué à faire de la France le premier écosystème d'innovation d'Europe continentale et le pays le plus attractif d'Europe.

Alors que nous avons plus que jamais besoin de soutenir les entreprises qui innovent, créent de l'emploi, réindustrialisent le pays et trouvent des solutions pour la transition écologique, il est essentiel de préserver le programme France 2030.